



Fiche de poste

Développons ensemble les richesses humaines

Identification

Intitulé du poste	Référent Accueil sans délai	Direction	Enfance Famille
Intitulé du métier de référence		Service	Service enfance en danger
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)	BILLY Clarisse	Code poste SEDIT*	21SEDB0067_PT
		Code métier*	

*: case remplie uniquement par la DRH

Statut

Catégorie	<input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	Titulaire / contractuel	Titulaire
Filière	Sociale médico sociale	Cadre d'emplois	CE ASE CE EJE CE Infirmier Puéricultrice cI N CL SUP
Grade détenu		Grades possibles	

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	ANGERS	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Option ARTT	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> Indifférent
Permis de conduire requis	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Astreinte	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)		Délégations de signature	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : astreinte jusqu'à 17h45 à raison de 3 à 4 fois par semaine et travail en soirée possible pour traiter les urgences.	
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Adjoint Chef du service enfance en danger, responsable ASD
Fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)	
Réalisation de l'évaluation annuelle du personnel	X <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Professionnels de l'ASE, du Service Enfance en Danger, MDS, SOAJ...
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	DISMO et SAEMO de l'ASEA 49, acteurs du dispositif de prévention et de protection de l'enfance : juges des enfants, parquet des mineurs, Education nationale, Etablissements de santé, autres administrations publiques...

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

Le référent accueil sans délai réalise la « mise à l'abri » des mineurs qui sont confiés au service Protection de l'Enfance dans le cadre d'une mesure d'urgence nécessitant un accueil sans délai. Il procède à l'évaluation de la situation familiale dans la période qui suit le placement et précède l'audience contradictoire chez le juge des enfants ou l'entretien avec l'autorité administrative de protection de l'enfance (dans le cas d'un accueil provisoire, cette période ne peut excéder un mois), notamment en précisant, selon la législation en vigueur, la nature du risque et/ou du danger et les potentialités des parents et/ou de la famille. Il assure l'interface avec les partenaires internes et externes de la protection de l'enfance, le temps de l'évaluation et dans l'attente de la décision finale (jugement ou décision administrative).

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp ²
> Activités principales :		
Faire le lien avec la cellule de recueil de l'information préoccupante (CRIP), pour le recueil d'informations sur la situation d'urgence (lecture de documents, rapports EP ou circonstancié du service habilité de milieu ouvert ou d'investigation éducative...).		Exécute, coordonne met en œuvre
Intervenir pour mettre en œuvre l'accueil sans délai des mineurs dans le cadre des : <ul style="list-style-type: none"> - Accueils 72 heures, - Recueils 5 jours, - Accueils Provisoire, - Ordonnances aux fins de Placement Provisoire. Les interventions se font sur tout le Département. L'intervention comprend : <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas d'une décision judiciaire : la notification aux familles de la décision de placement (en coordination avec les forces de l'ordre le cas échéant), - Dans le cas d'une décision administrative : la signature du contrat d'accueil provisoire dans le cas d'une décision administrative, - L'accompagnement des mineurs sur le lieu d'accueil qui comprend également le travail sur la séparation (accompagner les parents à préparer les affaires nécessaires au bien-être du mineur : doudou, carnet de santé...), 		Propose, élabore, définit, participe à la mise en place
Procéder à l'évaluation de la situation familiale si le placement est intervenu sans évaluation préalable et à une évaluation de l'évolution du ou des mineurs entre le placement sans délai et l'audience contradictoire chez le juge des enfants ou l'entretien avec le responsable protection de l'enfance afin dans le cadre de la signature du contrat (délai ne dépassant pas les 30 jours), notamment en appréciant le niveau de risque et/ou de danger encouru par les mineurs, la responsabilité des parents, l'évaluation des potentiels des parents et/ou de la famille. Compléter les informations connues en faisant du lien avec les professionnels et avec les ressources potentielles, familiales et/ou de l'entourage ainsi qu'avec le lien d'accueil du ou des mineurs. L'évaluation est interdisciplinaire (en concertation avec le psychologue de l'Enfance quand cela est possible), en lien avec les titulaires de l'autorité parentale et la famille élargie ainsi que l'entourage de l'enfant. Le référent formule des propositions.		Propose, évalue, élabore, définit, participe à la mise en place

Conduire l'entretien avec les représentants légaux et le mineur lors de la réception de l'OPP, de l'accueil provisoire, de l'accueil 72h.		Décide et programme
Rédiger un rapport d'évaluation pour le décideur (Juge des enfants ou chef du SED)		Réalise et propose
Représenter le service de Protection de l'enfance à l'audience du JE ou être présent lors de l'entretien avec le responsable protection de l'enfance.		Accompagne, met en œuvre
La mission du référent ASD s'arrête le jour de l'audience ou à la fin de l'AP signé en urgence. Toutefois, de façon très exceptionnelle, sur demande expresse du RPE au chef du SED, et dans l'attente d'un relai et le temps de la « passation », le référent ASD peut poursuivre le traitement des urgences relatives à la situation, sur une à deux semaines maximum.		Accompagne, propose, participe à la mise en œuvre
De façon ponctuelle, et préalablement à une décision de mise à l'abri d'urgence (accueil 72h, recueil 5 jours, OPP), le référent ASD peut être amené à faire des évaluations jours ouvrés		
	Total	100 %

² **Niveau de responsabilité :**

I - décide, est responsable de / II - propose, élabore, définit, participe à / III - exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	<p>La législation et la réglementation relatives à la protection de l'enfance, au droit de la famille et de l'enfant,</p> <p>La maîtrise du circuit de l'information préoccupante</p> <p>La connaissance des organisations territoriales et du partenariat</p> <p>La connaissance du fonctionnement du Département : procédures, circuits, partenaires</p> <p>La connaissance des droits et obligations liés à la fonction publique territoriale</p> <p>La connaissance du Schéma départemental enfance famille et soutien à la parentalité</p> <p>La connaissance du Règlement départemental enfance famille</p> <p>La connaissance du référentiel IP</p>
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	<p>Aptitudes au travail d'équipe et aux relations partenariales</p> <p>Capacité à travailler en situation d'urgence</p> <p>Capacités à rendre compte de son activité</p> <p>Capacité à prendre des décisions dans son champ de responsabilité</p> <p>Capacités rédactionnelles (notes, rapports, ...) dans le respect des délais.</p> <p>Capacités à évaluer le danger ou le risque de danger dans le cadre de la protection de l'enfance</p> <p>Capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation de dispositifs et de propositions (apprécier les évolutions familiales, les compétences parentales)</p> <p>Capacité à adapter sa pratique</p> <p>Maîtrise des outils bureautiques (Word) et logiciel métier (SOLIS TSE)</p>
Savoir procédural (procédures)	<p>Connaître et respecter les politiques départementales, les procédures, les circuits de validation en vigueur au sein du département et du service, dans le respect de la législation</p> <p>Connaissance de sa place dans l'institution</p> <p>Liens hiérarchiques avec le RPE et fonctionnels avec les professionnels du SED</p> <p>Maîtrise des circuits de l'information préoccupante et de la Charte de la protection de l'enfance</p>

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Savoir relationnel (relations humaines)	Capacité d'écoute, respect de la place de chacun, des capacités de l'autre Capacité à prendre du recul et à gérer des situations d'agressivité, de détresse parentale, de conflit (situations émotionnelles fortes) Empathie, Adaptabilité, réactivité
Autres	Notification et évaluation des situations exercées par deux professionnels Bénéficiaire d'analyse de la pratique Bénéficiaire de temps de débriefing suite à la notification ou tout au long de l'évaluation Participer au respect de la convention liant le Département et l'ARIFTS 49 pour l'accueil des stagiaires Bénéficiaire de la formation au logiciel métier (SOLIS TSE) obligatoire pour tout nouvel arrivant Bénéficiaire de la formation Alfödi Bénéficiaire de l'accompagnement de tout nouvel arrivant par le service de l'ASE
Évolution prévisible du poste	